

COMMUNE DE NONARDS**Délibération n° 2025-32 en date du 20 novembre 2025 portant sur une décision modificative N° 3 – Transferts de crédits, augmentation des lignes d'investissement**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 20 novembre à 19 heures 30 minutes selon la convocation en date du 17/11/2025, sous la présidence du maire, Monsieur Daniel ROCHE. Madame Pierrette GRANVAL est désignée secrétaire de séance.

Membres	11
Présents	09
Représentés	02
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	00

Présents : BARRIERE Michelle, FAVAREL Marie, GRANVAL Pierrette, MAZEYRIE Bérangère, BOISSARIE Laurent, CAUVIN Jean-Jacques, VANTALON Marc, ROCHE Daniel, BORDES François

Représentés : ROCHE Daniel représente DORRIVAL COULOUMY Colette, BOISSARIE Laurent représente BARRIERE Franck

Absent :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget de la Commune, considérant les besoins de financement de la section investissement, en particulier pour l'achat d'un banc et le paiement du programme « Éclairons Demain », que des crédits sont disponibles dans la section fonctionnement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser cette décision modificative afin d'inscrire des crédits pour assurer ces paiements.

Section fonctionnement :

Du compte 615 228 « Autres bâtiments » - 1000€

Au compte 023 « Virement à la section d'investissement » + 1000€

Section investissement :

Du compte 021 « Virement à la section de fonctionnement » + 1000€

Au compte 204182 « Bâtiments et installations – Organismes publics divers » + 500€

Et au compte 2158 « Autres installations – matériels et outillage techniques » + 500€

Comptes	Libellés	Dépenses	Recettes
615 228	Autres bâtiments	-1000€	
023	Virement à la section d'investissement	+1000€	
021	Virement à la section de fonctionnement		+1000€
204182	Bâtiments et installations – Organismes publics divers	+500€	
2158	Autres installations – matériels et outillage techniques	+500€	

Le Conseil Municipal après délibération :

APPROUVE à l'unanimité la décision modificative présentée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme, au registre sont les signatures.

Fait à Nonards, le 20 novembre 2025

Le Maire, Daniel ROCHE